

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction générale de l'aménagement, du logement  
et de la nature

Référence : SG02565

Affaire suivie par : Christian LEVY  
christian.levy@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 63 58 – Fax : 01 40 81 65 92

Jérôme Gatier  
Jerome.gatier@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01.40.81.95.19

Hélène ABEL  
helene.abel@developpement-durable.gouv.fr  
tél. 01.40.81.98.82

Paris, le 28 MAI 2009

Le ministre d'État

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement (DREAL)  
Direction régionale de l'équipement (DRE)  
Direction régionale de l'industrie,  
de la recherche et de l'environnement (DRIRE)  
Direction régionale de l'environnement (DIREN)

**Objet :** Renforcement des missions assurées par les directions régionales dans les domaines de la construction et de la gestion immobilière

**Réf :**

- Circulaire du 19/12/2008 relative aux correspondants régionaux « plan de relance et plan bâtiment Grenelle »
- Circulaire du Premier ministre du 16/01/2009 relative à la définition de la politique immobilière de l'État
- Instruction signée des 4 ministres du Plan de relance volet État - exemplaire du 4 mars 2009
- Lettre du ministre d'État en date du 10/03/2009 « Mise en œuvre opérationnelle du Plan Bâtiment Grenelle de l'Environnement »
- Circulaire du 23/03/2009 relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

Le Grenelle de l'environnement a donné un nouveau départ à la politique de la construction et du bâtiment en fixant des objectifs ambitieux pour l'ensemble des bâtiments neufs et existants. Une mission de pilotage et de valorisation du programme national de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments ainsi que de leur mise en accessibilité aux personnes handicapées a en particulier, été confiée à M. Philippe Pelletier, dans le cadre du Plan Bâtiment.

La politique immobilière de l'Etat, en tant que levier de la réalisation de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, constitue par ailleurs un élément important de la modernisation des politiques publiques.

La présente circulaire rappelle les missions relevant des services déconcentrés du MEEDDAT, dans les domaines de la construction et de la gestion immobilière et identifie les besoins de renforcement des ressources dédiées au Plan Bâtiment Grenelle.

### **Renforcement des besoins en compétence dans les domaines de la gestion immobilière et de la construction**

Les missions se décomposent en trois grands domaines d'activités :

- les domaines relatifs à l'expertise du MEEDDAT avec la mise en place du plan Bâtiment Grenelle, la nouvelle politique immobilière de l'Etat et du plan de relance ;
- les domaines relatifs à la construction avec l'ensemble des missions régaliennes de l'Etat que sont la réglementation, le contrôle et l'animation ;
- les domaines relatifs à la gestion immobilière du MEEDDAT en tant que ministère occupant.

Les compétences mobilisables actuellement sont situées, en règle générale, au sein des cellules constructions publiques des DDE et DDEA, ainsi que des secrétariats généraux de ces services et des DREAL. Compte tenu des objectifs ambitieux que nous devons atteindre, nous vous demandons de veiller à ce que le redéploiement des compétences existantes dans ce domaine soit mené de façon particulièrement volontaire.

### **Mise en place d'un pôle dédié au niveau régional**

Pour ce qui concerne les deux premières missions, il est nécessaire de mettre en place rapidement au sein de la DREAL (ou au sein de la DRE en phase de préfiguration) un pôle régional de compétences « bâtiment, gestion immobilière ».

Vous avez déjà désigné, à notre demande, un correspondant régional pour le plan de relance et le Plan Bâtiment Grenelle, chargé de mobiliser de façon coordonnée et complémentaire l'ensemble des compétences du MEEDDAT en région et de fédérer, sur le modèle de l'expérimentation conduite en région Rhône-Alpes, les compétences immobilières des autres ministères, conformément à la circulaire du 22 décembre 2008.

Ce pôle a notamment vocation à concourir à l'action de la Cellule de Suivi de l'immobilier de l'Etat associant la DREAL et les services France Domaine de la direction générale des finances publiques, sous l'autorité des préfets de région, conformément aux dispositions prévues par la circulaire susvisée du 16 janvier 2009.

Ce pôle appuiera également le correspondant régional du Plan Bâtiment dans sa mission de relais du comité stratégique national présidé par Philippe Pelletier pour contribuer au portage territorial du Plan Bâtiment Grenelle.

Nous vous demandons désormais d'identifier de manière plus précise les ressources régionales en charge des activités « bâtiment, gestion immobilière » au sein de la DREAL ou de la DRE. Le renforcement de la cellule régionale doit se fonder en premier lieu par une mise en commun, selon des modalités à définir régionalement, des ressources existantes disponibles au titre des constructions publiques.

Les missions du pôle régional sont amenées à se développer rapidement par redéploiement des effectifs affectés au programme 113 de la DGALN ; cette entité aura pour mission :

- la contribution du MEEDDAT aux travaux de la cellule régionale de suivi de l'immobilier de l'Etat, en coordination avec les services de France Domaine ;
- la contribution à l'information parlementaire prévue dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;
- l'animation des services de l'Etat en région, notamment ceux du MEEDDAT, intervenant dans les domaines du bâtiment et de la gestion immobilière ;
- l'animation de réseaux (maîtres d'ouvrages publics et privés, professionnels, collectivités territoriales) ;
- l'assistance à l'innovation pour les produits et procédés de rénovation et de construction, l'assistance à l'expérimentation et à terme à la mise en œuvre d'outils innovants de la commande publique comme les contrats de performance énergétique.

Elle pourra également assurer la conduite opérationnelle de diagnostics et de travaux pour le compte de l'Etat, sous réserve que la taille critique du pôle le permette.

Il conviendra pour une bonne lisibilité, de l'action du pôle, vis-à-vis de l'ensemble des partenaires que les activités relatives au suivi de l'immobilier de l'Etat, et les activités relatives aux missions de gestion immobilière du MEEDDAT, en tant que ministère occupant, soient bien identifiées et fassent l'objet d'un suivi séparé.

Nous vous remercions par avance de nous faire part d'ici un mois, sous le timbre du MEEDDAT (SG/SPES/Sous-direction du pilotage des services et des écoles et DGALN / Mission Plan Bâtiment), de la composition de ce pôle et des difficultés que la mise en œuvre des dispositions de cette circulaire pourrait présenter dans votre région.

Pour le ministre d'État et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

Pour le ministre d'État et par délégation,  
Le directeur général de l'aménagement,  
du logement et de la nature



Jean-Marc MICHEL